



Requête de mise en liberté provisoire

Par **vannier tatiana**, le **29/11/2016** à **08:40**

Bonjour, mon frère est incarcéré depuis le 23 mai 2016 avec une instruction terminée. Son avocate a déposé une requête de mise en liberté provisoire le 10 Nov.2016 et depuis nous n'avons aucune réponse.

L'avocate nous dit qu'il n'y a pas de délai prévu pour recevoir la convocation d'audience suite à cette requête. Plusieurs avis nous disent qu'il y a un délai de réponse de 10 jours mais l'avocate ne nous dit pas la même chose.

Pouvez-vous m'éclairer à ce sujet car mon frère est très inquiet que sa requête reste sans suite.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **29/11/2016** à **17:10**

bonjour faites confiance à votre avocat ou changez-en...

Il n'y a plus de délais de 10 jours du fait de la clôture de l'instruction.

Par **vannier tatiana**, le **29/11/2016** à **17:54**

Merci pour votre réponse rapide, cordialement.